DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Budget primitif 2023 Budget annexe Fête des Loges

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 16 décembre 2022 par voie d'affichages notifié le

> transmis en sous-préfecture le 16 décembre 2022 et qu'il est donc exécutoire.

> > Le 16 décembre 2022

Pour le Muire, Par dél gation, Le Directeur Général des Services

UESSE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC. Madame PEUGNET. BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, SAUDO. Monsieur NDIAYE, Monsieur GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS Madame BOUTIN à Madame PEUGNET Madame GOTTI à Madame MACE Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL Madame MEUNIER à Monsieur VENUS Madame NASRI à Monsieur JOUSSE Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

... . <u>Secrétaire de séance</u> :

Madame BOGE

N° DE DOSSIER: 22 G 14d

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES

RAPPORTEUR: Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe Fête des Loges pour l'exercice 2023. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 020 082 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 1 020 082 € Dépenses 1 020 082 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes $0 \in$ Dépenses $0 \in$

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET s'abstenant,

ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe Fête des Loges l'exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye